

ressources de notre pays, le moyen de les développer, aussi bien que les avantages de la ville qu'il est chargé tout particulièrement de représenter. Je crois que cette assemblée aimerait à connaître l'opinion des autres délégués sur les idées exprimées par M. le délégué de Fraserville.

M. GARCEAU (Drummondville). — Monsieur le Président, je suis très heureux de féliciter M. Riou, de Fraserville, sur son intéressant travail. Il y a démontré son patriotisme, et surtout son patriotisme local, il a trouvé des accents vraiment dignes pour célébrer Fraserville et ses avantages. Demeurant moi-même dans une petite ville, — qui n'est pas à comparer à celle de M. Riou, mais qui aime le progrès, — je suis toujours très heureux de donner mon appui aux patriotes qui veulent développer (et surtout dans des circonstances comme celle-ci), avec autant de raison, leur propre territoire. C'est avec plaisir que je seconde la proposition de M. Riou.

M. CONTANT (Montréal). — Monsieur le Président, il y a sur l'ordre du jour l'article 16ème : Le canal de la baie Georgienne, question qui doit être étudiée par la Chambre de commerce du district de Montréal. Dans sa résolution M. Riou dit que le canal de la baie Georgienne et les améliorations au port de Fraserville devraient être demandés en même temps. Si M. Riou n'y voyait pas d'objection, je lui suggérerais de limiter sa proposition aux améliorations du port de Fraserville et laisser de côté la question du canal de la baie Georgienne, au sujet de laquelle une autre résolution serait adoptée plus tard par l'assemblée.

Si cette question du canal de la baie Georgienne ne formait pas déjà un article de l'ordre du jour, je ne ferais pas cette demande, mais la Fédération se trouverait ainsi à se prononcer deux fois sur la même question.

M. RIOU. — Celà n'en aurait que plus de force.

M. CONTANT. — Je ne sais pas. Il y aura d'autres arguments à apporter peut-être.

M. RIOU. — Je comprends toute la force de l'observation de mon co-délégué, mais comme vous le remarquez, sans doute, la proposition n'est que générale et ne fait qu'indiquer l'utilité et la connexité de ces deux entreprises. Cela n'empêchera pas de discuter dans les détails la question du canal, quand cette question inscrite à l'ordre du jour sera appelée.

M. CONTANT. — On dirait, monsieur le Président, que la ques-